

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD

DELIBERATION N°.6

PROPOSITION DE BAREME DE COTISATIONS 2019/2020

Applicable au lendemain de l'Assemblée Générale 2019 jusqu'à l'Assemblée Générale 2020.
Les cotisations sont dues pour une adhésion annuelle, de date à date pour l'adhésion individuelle et du 1^{er} janvier au 31 décembre pour l'adhésion collective.

1/ ADHESIONS DES PERSONNES MORALES

Suite à la délibération 7 votée lors l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 relative à la modification du règlement intérieur, l'article 2 : Assemblée Générale - 2.1 Mandats a été modifié en ce sens :

- « Chaque personne morale adhérente dispose d'un mandat auquel s'ajoute :
- jusqu'à 5 000 enfants, un mandat supplémentaire par tranche entière de 250 enfants,
 - de 5 001 à 50 000 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 5 000 enfants,
 - de 50 001 à 100 000 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 10 000 enfants,
 - au-dessus de 100 001 enfants : un mandat supplémentaire par tranche entière de 50 000 enfants.

Pour le calcul de ces mandats sont pris en compte :

- Pour les personnes morales, collectivités, organismes publics tels que les établissements publics de coopération intercommunales, les enfants habitant sur le territoire.
- Pour les autres personnes morales, organismes publics tels que les établissements Publics Locaux d'Enseignement, semi-publics ou privés et associations, les enfants accueillis dans leurs structures et activités éducatives, sociales et culturelles. »

1. Pour les personnes morales, collectivités, organismes publics tels que les établissements publics de coopération intercommunales

Forfait de base € 100,00 € / AN

+

Nbr d'enfants* habitant sur le territoire		
1	250	0,45 €
251	1000	0,255 €
1001	2500	0,225 €
2501	5000	0,195 €
5001	25000	0,105 €
25001	50000	0,075 €
50001	75000	0,045 €
75001	100000	0,03 €
100001	+ de 100001	0,015 €

- Pour les autres personnes morales, organismes publics tels que les établissements Publics Locaux d'Enseignement, semi-publics ou privés et associations

Forfait de base € 100,00 € / AN

+

Nbr d'enfants* accueillis		
1	250	0,75 €
251	1000	0,425 €
1001	2500	0,375 €
2501	5000	0,325 €
5001	25000	0,175 €
25001	50000	0,125 €
50001	75000	0,075 €
75001	100000	0,05 €
100001	+ de 100001	0,025 €

*Par enfants, nous entendons toute personne âgée de moins de 18 ans au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Pour le nombre d'enfants habitant le territoire, le nombre de référence sera celui inscrit dans les dernières statistiques de l'INSEE.

Les adhérents reçoivent « Grandir » et « Agrandir »

2/ ADHESIONS DES PERSONNES PHYSIQUES

18 € / AN

12 € / AN pour les lycéens, les étudiants, minima sociaux (bénéficiaires du RSA, chômeurs...)

Les adhérents individuels reçoivent « Camaraderie »